



CÉLÉBRONS NOS CINQ ANS



Conseil canadien 2018

Table des matières

Bienvenue au Conseil	1
-----------------------------	----------

Déclaration contre le harcèlement	2
--	----------

Caucus sur l'équité	5
----------------------------	----------

Vendredi

LGBTQ et allies

Femmes

Samedi

Jeunes travailleuses et travailleurs

Travailleuses et travailleurs ayant une inCapacité

Travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur

Dimanche

Caucus des alliés de l'équité (ouvert aux allié(e)s)

Ordre du jour

Vendredi matin	6
----------------	---

Vendredi après-midi	7
---------------------	---

Réception du vendredi soir	7
----------------------------	---

Samedi matin	9
--------------	---

Samedi après-midi	10
-------------------	----

Samedi soir

Dimanche matin	11
----------------	----

Conférencier(ière)s invité(e)s	12
---------------------------------------	-----------

Raymond Bachand, négociateur en chef pour le Québec pour l'ALENA

El Jones, poète, militante, journaliste, professeure, boursière

Dr Danyaal Raza, président, Médecins canadiens pour le régime public

Lauréat(e)s	13
--------------------	-----------

Prix Nelson Mandela

Prix Bud Jimmerfield

Règles de procédure	14
----------------------------	-----------

Règlements du Conseil canadien	14
--------------------------------	----

Règles de procédure et guide de procédure des réunions d'Unifor	16
---	----

Choses à faire et à ne pas faire à l'hôtel	17
--	----

Cartes du centre des congrès	18
-------------------------------------	-----------

Bienvenue au Conseil

Le Conseil canadien de 2018 marque le cinquième anniversaire de l'assemblée inaugurale d'Unifor. Le syndicat a accompli beaucoup de choses en si peu de temps. Pendant le Conseil, les déléguées et délégués discuteront de résolutions importantes, définiront les orientations de la prochaine année, et en profiteront pour célébrer, réfléchir et bâtir à partir de l'excellent travail que nous avons accompli ensemble.

Alors que nous nous préparons à célébrer l'anniversaire du syndicat le 31 août, prenez un moment pour réfléchir à vos réalisations et celles de votre section locale, en plus de celles des quelque 315 000 membres de partout au pays qui œuvrent dans tous les grands secteurs de l'économie.

Unifor a été fondé selon le principe voulant que les travailleuses et travailleurs doivent jouer un rôle de leadership dans la création de milieux de travail prospères, sécuritaires, sains et inclusifs ainsi que dans l'avancement de politiques progressistes dans l'ensemble du pays. L'objectif de notre syndicat est de bâtir un monde meilleur pour tous les travailleuses et travailleurs de toutes les communautés, d'un océan à l'autre. C'est exactement ce que nous faisons. Devant tout ce qui se passe dans le monde entier aujourd'hui, à la montée du discours haineux, du populisme d'extrême droite et des politiques conservatrices, notre lutte est plus cruciale que jamais.

Notre syndicat défend avec force et vigilance les droits des travailleuses et travailleurs. Ensemble, nous avons refusé de céder aux demandes de concessions et aux patrons qui veulent briser les syndicats afin d'obtenir de bons emplois et des salaires décents. Nous avons réussi à établir des dispositions sur les congés payés en cas de violence conjugale dans

plusieurs provinces canadiennes, et nous avons négocié de vigoureuses dispositions sur l'équité, dont le programme des intervenantes auprès des femmes. Ensemble, nous avons fait avancer les droits des travailleuses et travailleurs et continuons d'exiger un commerce équitable qui profite à tous les travailleuses et travailleurs et pas seulement aux entreprises.

Avec l'aide des sections locales et des membres, Unifor a intensifié ses efforts pour défendre les droits démocratiques des travailleuses et travailleurs et leur choix de se joindre à un syndicat. En cinq ans, plus de 20 000 travailleuses et travailleurs se sont joints à notre grand syndicat. Voilà une bonne raison de célébrer!

En plus de célébrer les réussites du syndicat, nous devons également vous remercier.

Merci de votre militantisme indéfectible, de votre engagement, et de vos efforts de sensibilisation auprès des membres. Le travail que vous faites pour représenter les membres, défendre les droits de la personne dans les milieux de travail, négocier de solides conventions collectives et mobiliser les membres est très important et fait indéniablement une différence.

Un engagement à l'égard des droits de la personne et des travailleuses et travailleurs, de la justice sociale et de la prospérité économique commence par chacun d'entre nous. C'est à nous de continuer la lutte au nom des travailleuses et travailleurs du Canada. Inspirons-nous du chemin que nous avons parcouru au cours de ces cinq dernières années. Incarnons une vision et une lumière d'espoir pour continuer de bâtir un mouvement progressiste.

Ce n'est que le début. Il y a encore tant de choses à faire, alors attelons-nous à la tâche!

Déclaration contre le harcèlement

Chaque personne a droit à la dignité et au respect tant au sein du syndicat que dans son milieu de travail. Créer et maintenir un environnement sécuritaire libre de harcèlement dans les activités, événements et réunions du syndicat relève de notre responsabilité collective. Unifor ne tolérera et n'endossera aucun mot ou geste qui mine la dignité ou l'estime de soi de toute personne ou qui crée un environnement intimidant, hostile ou offensant. Toute forme de harcèlement en milieu syndical mine notre solidarité et contrevient à notre engagement à l'endroit de l'égalité. Tout harcèlement peut mener à des sanctions conformément à la présente politique.

Le harcèlement n'est pas une plaisanterie. Il est importun, non désiré et non invité. C'est une expression de pouvoir ou de pouvoir perçu par le ou les harceleurs. Le harcèlement comprend des mots et des actions qui humilient, insultent ou diminuent une personne. Il peut comprendre, mais sans s'y limiter, des commentaires non désirés, des insultes, des plaisanteries racistes ou sexistes, des photos ou des affiches, de l'intimidation, des graffitis, un contact physique de toute nature, des remarques à propos de l'apparence d'une personne ou de sa vie personnelle, des avances ou des demandes sexuelles importunes, des regards ou des gestes suggestifs, des blagues à propos de pratiques ou de coutumes religieuses ou la profanation d'images religieuses.

Créer et maintenir un environnement sécuritaire libre de harcèlement dans les activités, événements et réunions du syndicat relève de notre responsabilité collective.

Le harcèlement qui viole la législation sur les droits de la personne, fondé sur tout motif de distinction illicite, viole la présente politique. L'intimidation et le harcèlement personnel sont tous les deux une offense contre les principes du syndicat et peuvent mener à une sanction en vertu de la présente

politique. L'intimidation est une affirmation du pouvoir par l'agression, physique ou autre, et peut comprendre un isolement intentionnel d'une personne ou d'un groupe. Elle implique habituellement des incidents répétés ou des types de comportements dont l'intention est d'intimider, d'offenser, de diminuer ou d'humilier une personne ou un groupe de personnes en particulier. L'expression d'opinions divergentes est attendue dans toute organisation et une telle expression, en soi, ne constitue pas une violation de la présente politique. Si vous estimez avoir subi du harcèlement, vous êtes encouragé à agir. Si vous pouvez exprimer que les mots ou les comportements offensants sont importuns, vous êtes encouragé à le faire.

Si vous n'êtes pas en mesure de le faire ou si vous êtes inconfortable de le faire, ou si le comportement persiste, vous êtes encouragé à approcher la personne responsable des plaintes pour obtenir de l'aide. Unifor s'engage à prendre toute plainte de harcèlement au sérieux et traitera chaque incident avec attention et confidentialité. Un règlement informel est toujours encouragé et peut comprendre, mais sans s'y limiter, des excuses, des réprimandes ou l'expulsion de l'événement. Lorsqu'il est impossible de résoudre une plainte de manière informelle, ou lorsque la plaignante ou le plaignant le désire, une plainte officielle peut être déposée par écrit à la coordonnatrice ou au coordonnateur national responsable de la lutte contre le harcèlement au bureau national. La personne responsable des plaintes peut expliquer la marche à suivre pour déposer une plainte officielle. Lorsque la sécurité d'une personne est compromise, les autorités appropriées seront contactées.

Pour Unifor, les personnes responsables des plaintes sont :

Christine Maclin:

416-571-0182

christine.maclin@unifor.org

Lisa Kelly:

416-409-8439

lisa.kelly@unifor.org

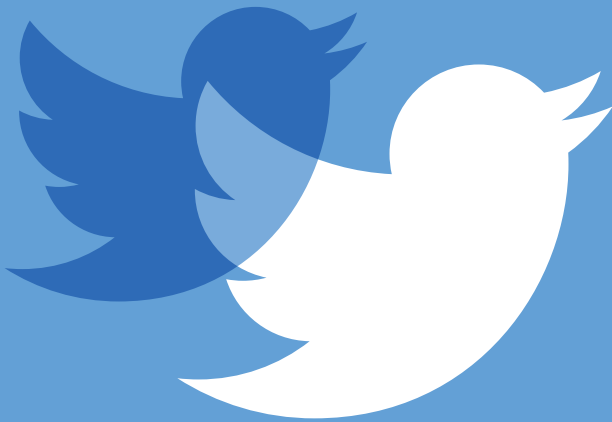
TWEET, TWEET, TWEET

#UniforCC18

Pour partager vos pensées et vos images préférées dans le cadre du Conseil, envoyez-nous un tweet en utilisant @SyndicatUnifor (Twitter) ou @uniforcanada (Instagram) et assurez-vous d'inclure le mot-clic

#UniforCC18.

Si vous avez des questions ou des préoccupations sur l'utilisation des médias sociaux pendant le Conseil, envoyez-nous un courriel à communications@unifor.org.



Vous cherchez des informations en ligne sur le Conseil?

Veillez à télécharger l'application gratuite « Conseil 2018 »! L'application mobile est gratuite dans l'App Store d'Apple, Google Play Store et via l'App Store sur votre Android et/ou BlackBerry.

Diffusion en direct



Regardez les tout derniers événements du plus récent Conseil canadien ou les plus récentes diffusions. Nous diffuserons en direct les conférencières et conférenciers ainsi que les présentations du Conseil canadien. Les membres peuvent regarder la diffusion en direct en visitant la page unifor.org/conseilcanadien.

Restez branché

Pour recevoir les actualités et les mises à jour de votre syndicat, abonnez-vous dans le site unifor.org/sabonner ou remplissez une carte d'abonnement dans le magazine **Uniforum**.



Lieu de prière multiconfessionnel

Un espace de prière multiconfessionnelle est à votre disposition dans la salle 203.



Braille

Un affichage en braille est disponible aux entrées des salles de réunion, des toilettes et près des ascenseurs.



Espace pour la garde d'enfants

Pendant le Conseil canadien, un service de garde d'enfants sera offert au Centre des congrès de Halifax dans la salle 203.



Mercredi 15 août – 8 h 30 à 19 h 30

Jedi 16 août – 8 h à 20 h 30

Vendredi 17 août – 7 h 30 à 22 h 30

Samedi 18 août – 7 h 30 à 18 h 30

Dimanche 19 août – 8 h 30 jusqu'à 30 minutes après la levée de la séance

Toilettes mixtes

Toutes les toilettes du Centre des congrès de Halifax incluent des cabines, des éviers et des miroirs qui sont entièrement accessibles en fauteuil roulant.



Tous les étages sont également équipés de toilettes universelles neutres.

Transport et service de navette

Des autobus feront la navette pour aller des différents hôtels vers le Centre des congrès de Halifax et en revenir pendant le Conseil canadien. Les autobus commenceront à faire la navette à 7 h, et le feront de nouveau à partir de 16 h 30.



D'autres navettes seront également disponibles à destination et en provenance de la réception d'Unifor qui aura lieu au Musée canadien de l'immigration du Quai 21.

Les détails des horaires d'autobus seront inclus dans la trousse des déléguées et délégués, sur l'application mobile du Conseil 2018, et dans les halls d'entrée de vos hôtels respectifs.

Caucus sur l'équité

Le vendredi 17 août

8 h

LGBTQ et alliés

- Salle de bal 201; un repas léger sera servi.

12 h

Femmes

- Salle de bal C2; un dîner sera servi.

Le samedi 18 août

9 h

Jeunes travailleuses et travailleurs

- Salle de bal 201; un repas léger sera servi.

12 h 30

Travailleuses et travailleurs ayant une incapacité

- Salle de bal 201; un dîner sera servi.

17 h

Travailleuses et travailleurs autochtones et de couleur

- Salle de bal C2; un repas léger sera servi.

Le dimanche 19 août

8 h

Caucus des alliés de l'équité (ouvert aux allié(e)s)

- Salle de bal 201

Ordre du jour

Le vendredi 17 août - matin

9 h

Ouverture de la séance

Bob Orr, secrétaire-trésorier national

Déclaration contre le harcèlement

Accueil autochtone

Eastern Eagle

Minute de silence

10 h

Allocution du président national

Jerry Dias, président national

11 h

Recommandation CTC

11 h 30

Conférencière

El Jones, poète, militante, journaliste, professeure, boursière

12 h

Dîner

Caucus des Femmes

▪ Salle de bal C2



Les photos racontent une histoire importante.

Regardez l'album des photos quotidiennes du Conseil canadien d'Unifor et partagez des souvenirs avec vos amis et votre famille. Visitez le site Facebook.com/UniforCanada.

Assurez-vous de partager également vos histoires et photos avec nous en les publiant sur la page Facebook d'Unifor Canada.



Ordre du jour

Le vendredi 17 août - après-midi

13 h 15

Allocution du directeur québécois
Renaud Gagné, directeur québécois

13 h 45

Recommandations et résolutions

15 h 30

Ordre du jour
Dr. Danyaal Raza, président, Médecins canadiens
pour le régime public

16 h

Recommandations et résolutions

16 h 45

Prix Nelson Mandela

17 h

Levée de séance

Le vendredi 17 août

Célébration en soirée

Musée canadien de l'immigration
du Quai 21

▪ 1055, route Marginal

18 h 30

Réception du Conseil canadien

20 h

Prestation spéciale
Joel Plaskett

22h

La dernière navette à quitter le Musée du
Quai 21 pour ramener les déléguées et
délégués à leur hôtel



Rejoignez-nous!
Pour les détails
sur la réception,
voir page 8

Vendredi soir, de 18 h 30 à 22 h

Célébrons la diversité avec Unifor au Quai 21

Présentation de Green Shield

18 h 30 Réception du Conseil canadien

20h Prestation spéciale de Joel Plaskett

**22 h Départ de la dernière navette pour
ramener les délégué(e)s à leur hôtels**

**Lieu : Le Musée canadien de l'immigration du
Quai 21, 1055, route Marginal, NÉ**

Situé dans le secteur riverain historique de Halifax, le Musée canadien de l'immigration du Quai 21 est un musée multisensoriel offrant des espaces uniques inspirants qui permettent aux clients d'explorer leur lien avec les vagues migratoires qui façonnent notre pays. Ses expositions sont immersives, fascinantes, inspirantes et provocatrices.

Le Musée du Quai 21 est un lieu historique national qui a servi de porte d'entrée au Canada pour un million d'immigrants entre 1928 et 1971. Il représente non seulement un repère marquant et un tournant de l'histoire du Canada, mais il est également le seul musée national dans l'Atlantique.

Le Musée est l'endroit idéal pour les participantes et participants du Conseil pour reconnaître, célébrer et en apprendre davantage sur l'un des piliers les plus fondamentaux de l'identité nationale du Canada : la diversité qu'a permis l'immigration.

Partagez votre soirée avec nous!

Gazouillez, publiez et partagez toute la soirée!



Instagram: @uniforcanada, #UniforCC18 et @pier21_quai21 ou @museeduQuai21



Twitter: @SyndicatUnifor, @Unifortheunion, #UniforCC18 ou @pier21, #pier21

Navette vers la réception

Une navette circulera en boucle continue des hôtels vers le Musée, et la dernière navette quittera le Musée à 22 h.



Ordre du jour

Le samedi 18 août - matin

9 h

Ouverture de la séance

VIDEO *Unifor 2018 - Le pouvoir des membres*

9 h 15

Rapport du secrétaire-trésorier national

Robert J. Orr, secrétaire-trésorier

9 h 45

Prix Bud Jimmerfield

9 h 55

Rapport de la directrice de la région de l'Atlantique

Lana Payne, directrice de la région de l'Atlantique

10 h 10

Présentation du Service de recrutement d'Unifor
Célébrons les nouveaux membres

10 h 30

Enquête sur l'équité *Rapport final*

Christine Maclin, directrice du comité consultatif des droits de la personne

11h

Recommandations et résolutions

12 h 15

Rapport sur des conseils industriels

12 h 30

Dîner

Caucus des travailleuses et travailleurs ayant une inCapacité

▪ Salle de bal 201

Vous cherchez des informations en ligne sur le Conseil?

Veillez à télécharger l'application gratuite « **Conseil 2018** »! L'application mobile est gratuite dans l'App Store d'Apple, Google Play Store et via l'App Store sur votre Android et / ou BlackBerry.



Ordre du jour

Le samedi 18 août – après-midi

13 h 30

DIAPORAMA : Bilan de l'année

13 h 40

Rapport de la directrice de la région de l'Ontario

Naureen Rizvi, directrice de la région de l'Ontario

Groupe de travail sur les sections locales

Katha Fortier, adjointe au président
John Caluori, adjoint du directeur québécois

14 h 40

Recommandations et résolutions

16 h

Reconnaissance des travailleuses et travailleurs en lock-out ou en grève

16 h 30

Rapport de la directrice de la région de l'Ouest

Joie Warnock, directrice de la région de l'Ouest

16 h 45

Conférencier :

Raymond Bachand, Négociateur en chef du Québec pour l'ALENA, Ancien ministre libéral des Finances du Québec

17 h 15

Levée de séance

Le samedi 18 août – soir

Vérité et réconciliation maintenant

Levée de fonds pour le Centre de l'amitié autochtone des Mi'kmaw

8 h 30

Rafraîchissements, bar payant et billets de tirage de 20 \$ pour la chance de gagner une croisière pour deux dans les Caraïbes!

Centre Cunard, 961, route Marginal, Halifax

Ordre du jour

Le dimanche 19 août - matin

8 h

Caucus des alliés de l'équité (*ouvert aux allié(e)s*)

▪ Salle de bal 201

9 h

Ouverture de la séance

9 h 15

Présentation sur le changement climatique et politique climatique : un compte rendu sur l'engagement E3 d'Unifor

Sari Sairanen, directrice, Service de santé, sécurité et environnement

Jordan Brennan, économiste, Service de recherche

Recommandations et résolutions

9 h 45

Résolutions et affaires en suspens

11 h 15

Allocution finale

Jerry Dias, président national

12 h

Levée de la séance



Vous désirez sensibiliser un nouveau membre? Vous cherchez des ressources utiles à partager avec d'autres membres d'Unifor?

Ou vous voulez simplement voir les dernières actualités en ligne? Visitez le site Web d'Unifor. Visitez unifor.org dès aujourd'hui!

Pour la trousse d'initiation à Unifor, visitez la page unifor.org/votresyndicat.

Pour des ressources, visitez la page unifor.org/ressources

Pour des nouvelles en matière d'équité et des affiches intéressantes, visitez la page unifor.org/fr/equite/ressources.

Biographies des conférencières et conférenciers



Raymond Bachand

 @Raymond_Bachand

Raymond Bachand est négociateur en chef pour le Québec dans le cadre des renégociations de l'ALENA, président de l'Institut du Québec, et conseiller stratégique pour Norton Rose Fulbright Canada. Précédemment, il a occupé divers postes de cadre supérieur chez Métro Richelieu et Culinar, ainsi que pour le Fonds de solidarité FTQ et SECOR.

Il a été membre de l'Assemblée nationale du Québec pour la circonscription d'Outremont de 2005 à 2013. Il a été ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, ministre du Tourisme, ministre des Finances et ministre du Revenu, ainsi que ministre responsable de la région de Montréal.

Il détient un doctorat en administration des affaires de Harvard et est membre du Barreau du Québec depuis 1970.



El Jones

El Jones est une poète, professeure et militante de Halifax, en Nouvelle-Écosse, mais elle est née aux Pays de Galles et a grandi à Winnipeg. Son travail porte surtout sur les questions de justice sociale comme le féminisme, l'abolition des prisons, la lutte contre le racisme et la décolonisation. Son émission de radio Black Power Hour sur CKDU-FM est un programme éducatif qui fournit aux personnes incarcérées des renseignements sur l'histoire et la culture des Noirs. Son ouvrage *Live from the Afrikan Resistance* est une série de poèmes sur la résistance au colonialisme blanc.

En plus d'être militante, elle a enseigné à l'Université Dalhousie, à l'Université Acadia, au Nova Scotia Community College, à l'Université Saint Mary's et à l'Université Mount Saint Vincent.



Dr. Danyaal Raza

 @DanyaalRaza

 @danyaalraza

Dr Danyaal Raza est un médecin de famille de Toronto dont le travail est axé sur les déterminants sociaux de la santé et les politiques publiques sur la santé. Il travaille au St. Michael's Hospital et est chargé de cours au département de médecine familiale de l'Université de Toronto. Il siège au conseil d'administration de Médecins canadiens pour le régime public et agit comme conseiller pour Upstream, un groupe de réflexion et d'action sur les déterminants sociaux de la santé. Il siège également au conseil d'administration du comité sur la pauvreté et la santé de l'Ontario College of Family Physicians.

En plus de ses travaux universitaires et de son militantisme dans le secteur de la santé, il sillonne les rues de Toronto à la recherche d'œuvre d'art urbaine.

Awards

Prix Nelson Mandela

Le prix doit son nom à Nelson Mandela, ancien président de l'Afrique du Sud de 1994 à 1999 et révolutionnaire anti-apartheid. Ce prix reconnaît le combat, le courage et les réalisations de Nelson Mandela en luttant contre l'apartheid et en faisant la promotion des droits de la personne et de la justice sociale. Les lauréats sont salués pour leur contribution considérable dans le domaine de la promotion des droits de la personne et de la justice sociale.

LA RÉCIPIENDAIRE DE CETTE ANNÉE:

L'honorable Jean Augustine



@JeanAugustine07

Jean Augustine est une ancienne députée fédérale et une défenseure reconnue mondialement en matière de justice sociale et de droits des Noirs. Elle a été la première

femme noire élue au Parlement du Canada en 1993 et a été une ardente défenseure des droits des femmes, des jeunes et des communautés noires. Elle a présenté la motion qui a fait de février le Mois de l'histoire des Noirs au Canada.

Son travail de politicienne, d'enseignante et de militante sociale a permis d'améliorer les droits des personnes racialisées, à faible revenu et migrantes. Elle est une grande défenseure des droits des femmes et des filles. Sa présence au sein de ses propres communautés a permis d'en faire un meilleur endroit où vivre, et son travail pour le gouvernement provincial et fédéral a également permis de créer un monde meilleur.

Prix Bud Jimmerfield

Ce prix est décerné à un membre exceptionnel du syndicat qui se bat pour la santé, la sécurité, l'environnement ou l'indemnisation des accidents de travail. La militante ou le militant doit avoir fait preuve de leadership et d'engagement en aidant ses collègues et en participant à des activités en dehors de son lieu de travail dans l'objectif de prévenir les maladies professionnelles, les décès et les accidents au travail.

Bud Jimmerfield était notre confrère syndical, un militant sans relâche qui a travaillé comme machiniste pendant 31 ans à une usine d'assemblage automobile à Amherstburg, en Ontario. Il a développé un cancer de l'œsophage en 1996 et est décédé 18 mois plus tard. Avant de mourir, Bud a confié aux militantes et militants du syndicat une importante responsabilité : « Ne pleurez pas ma mort. Lutte pour les vivants et déployez tous les efforts pour prévenir les maladies, les décès et les blessures en milieu de travail. »

LE RÉCIPIENDAIRE DE CETTE ANNÉE:

Grant Truscott, de la section locale 686-B

Notre confrère **Grant Truscott** est un ardent militant en matière de santé et de sécurité pour la section locale 686-B d'Unifor à Taylor, en Colombie-Britannique, depuis maintenant 34 ans. Il a été délégué syndical en chef de la section locale 686-B et coprésident du comité d'orientation et du comité de santé, de sécurité et de l'environnement en milieu de travail.

Lorsque l'employeur a dépensé 1 million de dollars pour amener des réservoirs de stockage temporaire dans une zone que le syndicat estimait être un espace confiné et non sécuritaire, Grant Truscott n'a pas reculé. Il a rassemblé ses membres et présenté le problème à un organisme de réglementation. Ce dernier était d'accord avec le syndicat et a qualifié de « ridicule » l'allégation de l'employeur.

Grant Truscott sensibilise maintenant les jeunes travailleurs et travailleuses à l'importance de défendre les pratiques favorisant la santé et la sécurité dans leur milieu de travail.

Règles et lignes directrices

Règlements du Conseil canadien

Article 1 – Nom, but et membres

1. Le Conseil canadien a été formé pour représenter les sections locales et les conseils d'Unifor.
2. Le Conseil canadien est établi pour atteindre les buts et objectifs des statuts du syndicat national d'Unifor, tels qu'établis à l'article 9 (Conseil canadien), à l'article 2 (Déclaration de principes) et à l'article 3 (Objectifs).
3. Dans l'éventualité où des différences ou contradictions pourraient se présenter entre ces règlements et les statuts d'Unifor, les statuts d'Unifor ont préséance et orientent l'interprétation des règlements du Conseil canadien.

Article 2 – Membres

4. Toutes les sections locales et tous les organismes subordonnés sont membres du Conseil canadien et ont un droit de représentation et de participation conformément aux paragraphes 8 et 9 de l'article 9 des statuts d'Unifor.

Article 3 – Dirigeant(e)s et comité exécutif

5. Le comité exécutif du Conseil canadien est composé des dirigeants nationaux (le président national, le secrétaire-trésorier national et le directeur québécois), les présidentes et présidents élus des conseils régionaux d'Unifor et la présidente ou le président du Conseil québécois.
6. Le président national préside et convoque le Conseil canadien.

Article 4 – Assemblées du Conseil

7. Le Conseil canadien se réunit chaque année lorsqu'il n'y a pas de congrès statutaire prévu.
8. Les réunions successives du Conseil canadien se déroulent à divers endroits au Canada.
9. Des réunions additionnelles du Conseil canadien peuvent être convoquées par le président national avec l'approbation du comité exécutif.

10. Les sections locales reçoivent un préavis minimum de six semaines avant une assemblée du Conseil canadien. Le comité exécutif peut renoncer à ce préavis dans des circonstances extraordinaires ou pour des situations d'urgence.
11. Le quorum des réunions du Conseil canadien est de 50 % +1 des déléguées et délégués inscrits.
12. L'ordre du jour d'une assemblée du Conseil canadien peut comprendre les rapports suivants qui peuvent être présentés par écrit ou verbalement :
 - Lecture de la Déclaration contre le harcèlement
 - Rapport sur la représentation et la présence des déléguées et délégués
 - Rapports des dirigeants nationaux
 - Recommandations du président national
 - Rapport des comités permanents
 - Rapports des sections locales
 - Résolutions soumises par les sections locales ou les conseils
 - Mises en candidature ou élections (au besoin)
 - Affaires nouvelles
13. L'ordre du jour d'une assemblée du Conseil canadien peut aussi inclure la présence de conférenciers invités, des présentations ou des séances d'éducation, ou des ateliers, comme le détermine le comité exécutif.
14. Toutes les assemblées du Conseil canadien sont menées conformément aux règles de procédure et au Guide de procédure des réunions d'Unifor (Annexe A).
15. Le comité exécutif nomme un comité des résolutions afin d'examiner et recommander une action sur des résolutions soumises par les sections locales, ainsi que pour rédiger, au besoin, des résolutions basées sur les recommandations du président national.
16. Les résolutions des sections locales ou des conseils doivent être reçues par le président national ou le secrétaire-trésorier 30 jours avant une assemblée du Conseil canadien. Les résolutions tardives sont dirigées au comité des résolutions pour être prises en considération et peuvent être présentées aux déléguées et délégués si la question est considérée comme urgente.

17. Toute résolution de nature statutaire, à l'exception d'une résolution concernant la Caisse de grève et de défense (statuts d'Unifor: article 17 - section C), est renvoyée au prochain congrès statutaire prévu..

Article 5 – Élections

18. Un avis aux sections locales pour l'élection des membres du Conseil exécutif national, conformément aux statuts d'Unifor, doit faire partie de la convocation à l'assemblée et être envoyé au plus tard six semaines avant la tenue d'une assemblée du Conseil canadien.
19. Le comité exécutif doit nommer un comité des élections, qui sera chargé de la préparation et du déroulement de l'élection. Si cela s'avère nécessaire, les membres du comité doivent entreprendre leurs tâches avant la réunion, mais ils seront entérinés par les déléguées et délégués avant le début de l'élection.
20. Toutes les élections se déroulent au scrutin secret sur une base de par personne. La pondération des voix par personne est divisée en parts égales parmi les déléguées et délégués des sections locales et, s'il reste des votes, ils doivent être alloués au président de la section locale ou au président de la délégation. Les déléguées et délégués des conseils, conformément au paragraphe 9 de l'article 9, et les membres du Conseil exécutif national disposent d'une voix chacun.
21. Avant la tenue d'une élection, une déléguée ou délégué proposant la candidature d'une ou d'un autre délégué peut faire une brève déclaration et tous les candidats doivent avoir l'occasion d'adresser la parole aux déléguées et délégués.
22. Les résultats de l'élection doivent être présentés aux déléguées et délégués, et les bulletins de vote ou autres relevés des votes doivent être détruits.
23. Les personnes élues assument leurs responsabilités immédiatement.

Article 6 – Comités permanents

24. Le Conseil canadien doit avoir les comités permanents suivants, comprenant la présidente ou le président ou un autre membre choisi par chacun des comités permanents des conseils régionaux et des comités permanents du Conseil québécois. Les comités permanents se réunissant à l'occasion du Conseil canadien peuvent être élargis pour inclure des membres élus des comités permanents régionaux présents.
 - Condition féminine
 - Travailleuses/eurs autochtones et de couleur
 - Jeunes travailleuses et travailleurs
 - LGBT
 - Travailleuses et des travailleurs ayant une incapacité
 - Santé, sécurité et environnement
 - Action politique
25. Un comité permanent sur le recrutement doit être mis sur pied basé sur les recommandations du comité exécutif du Conseil canadien en prévoyant une représentation de chaque région et du Québec, y compris une représentation des différents conseils industriels.
26. Tous les comités permanents ont un rôle consultatif auprès du comité exécutif. Les comités permanents assumeront leurs responsabilités dans le cadre des lignes directrices, des instructions et des ressources financières fournies par le comité exécutif.
27. Le mandat des comités permanents consiste à donner des conseils et des directives sur les politiques et les actions concernant les objectifs sociaux et politiques d'Unifor dans le cadre des activités du comité exécutif.
28. Les comités permanents représentant les groupes en quête d'équité – les femmes, les travailleurs autochtones et de couleur, les jeunes travailleuses et travailleurs, les LGBT, les travailleuses et travailleurs ayant une incapacité – ont un mandat supplémentaire de promouvoir le développement, le militantisme et le leadership des groupes en quête d'équité au sein du syndicat.

Article 7 – Amendements

29. Les règlements du Conseil canadien peuvent être amendés par un vote majoritaire des 2/3 pour approuver une résolution soumise par une section locale ou une recommandation du comité exécutif, pourvu que toutes les sections locales et les conseils aient reçu un préavis de 30 jours de la résolution ou de la recommandation visant à amender les règlements.

Règles de procédure et guide de procédure des réunions d'Unifor

L'objectif de ce guide et de ces règles de procédure est d'assister les conseils d'Unifor dans le bon déroulement de réunions afin d'établir des procédures de façon ordonnée, respectueuse et inclusive qui encouragent le débat et la discussion, et s'assurent que tous les délégués et déléguées aient la possibilité de prendre la parole et de participer efficacement à la prise de décision collective. Les conseils d'Unifor devraient fonctionner avec un minimum de débat sur les procédures et permettre aux réunions de se tenir sur la base d'un consensus. Les réunions doivent être menées selon les règles suivantes. Sur toute autre question de procédure, la présidente ou le président décide si elle doit être soumise à l'approbation des déléguées et délégués.

1. La présidente ou le président ou la personne désignée préside toutes les assemblées du Conseil canadien et, à ce titre, interprète les règlements et les règles sur les questions de procédure.
2. Toutes les motions, notamment les recommandations du président, du comité exécutif ou des comités permanents sont présentées et appuyées par une déléguée ou un délégué.
3. Ces derniers peuvent intervenir sur une motion pendant 5 minutes, à moins qu'il n'en soit établi autrement par l'assemblée. Une déléguée ou un délégué peut intervenir qu'une seule fois sur chaque motion, à moins que l'assemblée lui donne la permission d'intervenir à nouveau.
4. Le plan de déroulement de l'assemblée peut être modifié ou de nouvelles affaires peuvent être ajoutées à l'ordre du jour par une

majorité de voix des déléguées et délégués.

5. Une motion visant à modifier une motion est acceptée, mais aucun amendement à un amendement ne peut être accepté. Un amendement à une motion qui change directement l'intention de la motion principale n'est pas accepté.
6. Un débat peut être interrompu par un « rappel au règlement ». La présidente ou le président demande aux déléguées et délégués quelle est la nature du rappel au règlement. Un rappel au règlement doit porter sur une question de procédure d'une importance immédiate par rapport au débat. La présidente ou le président rend une décision sur un rappel au règlement.
7. La présidente ou le président établit comme irrecevable toute attaque personnelle ou langage ou prétention qu'il considère comme offensif ou de mauvais goût.
8. Tous les votes sur des résolutions sont à main levée à moins que 20 % des déléguées et délégués demandent un vote individuel.
9. Une motion visant à inclure une question dans une résolution n'est pas acceptable à moins qu'un seul intervenant pour et un intervenant contre aient eu l'occasion de s'exprimer.
10. Une motion proposant un réexamen est acceptable lors d'une assemblée du Conseil canadien ou lors d'une réunion subséquente si elle est approuvée par les 2/3 des déléguées et délégués. Si le réexamen est accepté, la motion originale est présentée aux participantes et participants pour être débattue et suivie d'un nouveau vote.
11. Une décision de la présidente ou du président sur toute question de procédure peut être contestée par une ou un délégué. La déléguée ou le délégué qui conteste peut exposer brièvement le motif de sa contestation, et la présidente ou le président doit expliquer sa décision. La question suivante sera ensuite présentée à l'assemblée : Maintenez-vous la décision de la présidente ou du président? La décision de la présidente ou du président sera maintenue si 50 % des déléguées et délégués présents ou plus votent en faveur.
12. La présidente ou le président a le droit de voter sur toute motion et de commenter tout point faisant l'objet d'un débat. La présidente ou le président ne doit pas s'engager dans un débat personnel avec une déléguée ou un délégué.

Règles et lignes directrices des choses à faire et à ne pas faire à l'hôtel

CHOSSES À FAIRE

- Permettre l'accès à votre chambre pour qu'elle puisse être nettoyée tous les jours.
- Apprendre les noms des membres du personnel qui vous prêtent assistance et nouer la conversation avec eux. Discutez avec eux de votre emploi syndiqué.
- Respectez les clients de l'hôtel qui n'assistent pas à la conférence. Ce sont eux qui donnent de la rétroaction sur nos syndicats dans la collectivité.
- Donnez un pourboire aux employés d'étages. Recommandation : 2 \$/lit/ jour. Donnez un pourboire chaque jour pour vous assurer que la personne qui nettoie votre chambre reçoit le pourboire qu'elle mérite. Le pourboire laissé au moment de libérer la chambre ne va pas nécessairement à la personne qui a nettoyé votre chambre toute la semaine.
- Évitez de laisser traîner des sacs ou des débris sur le plancher afin que les employés d'étages puissent passer l'aspirateur et changer la literie.
- Ayez recours aux points de vente de boissons et d'aliments ainsi qu'aux services de restauration sur place, car ils procurent des emplois et génèrent des revenus pour le personnel.
- Triez les déchets et les articles recyclables puis jetez-les dans les bacs appropriés.
- En restauration, la norme du pourboire est de 15 à 20 %.
- Demandez des serviettes propres tous les jours.
- Donnez un pourboire au chasseur ou au concierge lorsqu'il accomplit une tâche pour vous (transporter ou entreposer vos bagages, appeler un taxi, faire des réservations, etc.)
- Remplissez les fiches de commentaires et les questionnaires d'enquête portant sur le personnel et rendez honneur à vos consœurs et confrères qui travaillent à l'hôtel.
- Agissez à titre d'ambassadeur en tout temps ! N'oubliez pas que VOUS êtes le visage du syndicat!

CHOSSES À NE PAS FAIRE

- Ne laissez pas votre chambre en désordre. Si vous le faites tout de même, donnez un pourboire en conséquence.
- Ne réservez pas votre chambre au moyen de sites de réservation secondaires, car ils suppriment des emplois et grugent les revenus des hôtels. Réservez votre chambre directement auprès de l'hôtel.
- Ne jetez pas d'objets coupants ou de matières dangereuses dans la poubelle de votre chambre (p. ex. débris de verre, seringues). Demandez l'assistance du service d'entretien ménager pour prévenir les blessures.
- Ne vous attendez pas à des aliments très chauds lorsque vous passez par le service à l'étage. Les aliments font du chemin avant d'arriver à votre chambre.
- N'allez pas souper dans des restaurants juste avant leur fermeture. Soyez au fait de leurs heures d'ouverture.
- Évitez de déranger les autres clients en organisant une fête ou en faisant du bruit dans votre chambre.
- N'élevez pas la voix et n'utilisez pas un langage déplacé lorsque vous vous adressez au personnel.



unifor
theUnion | lesyndicat

En toute solidarité, Comité exécutif de l'hôtellerie et des jeux

Cartes du Centre des Congrès, par niveau

NIVEAU DE LA SALLE DES CONGRÈS



Cartes du Centre des Congrès, par niveau

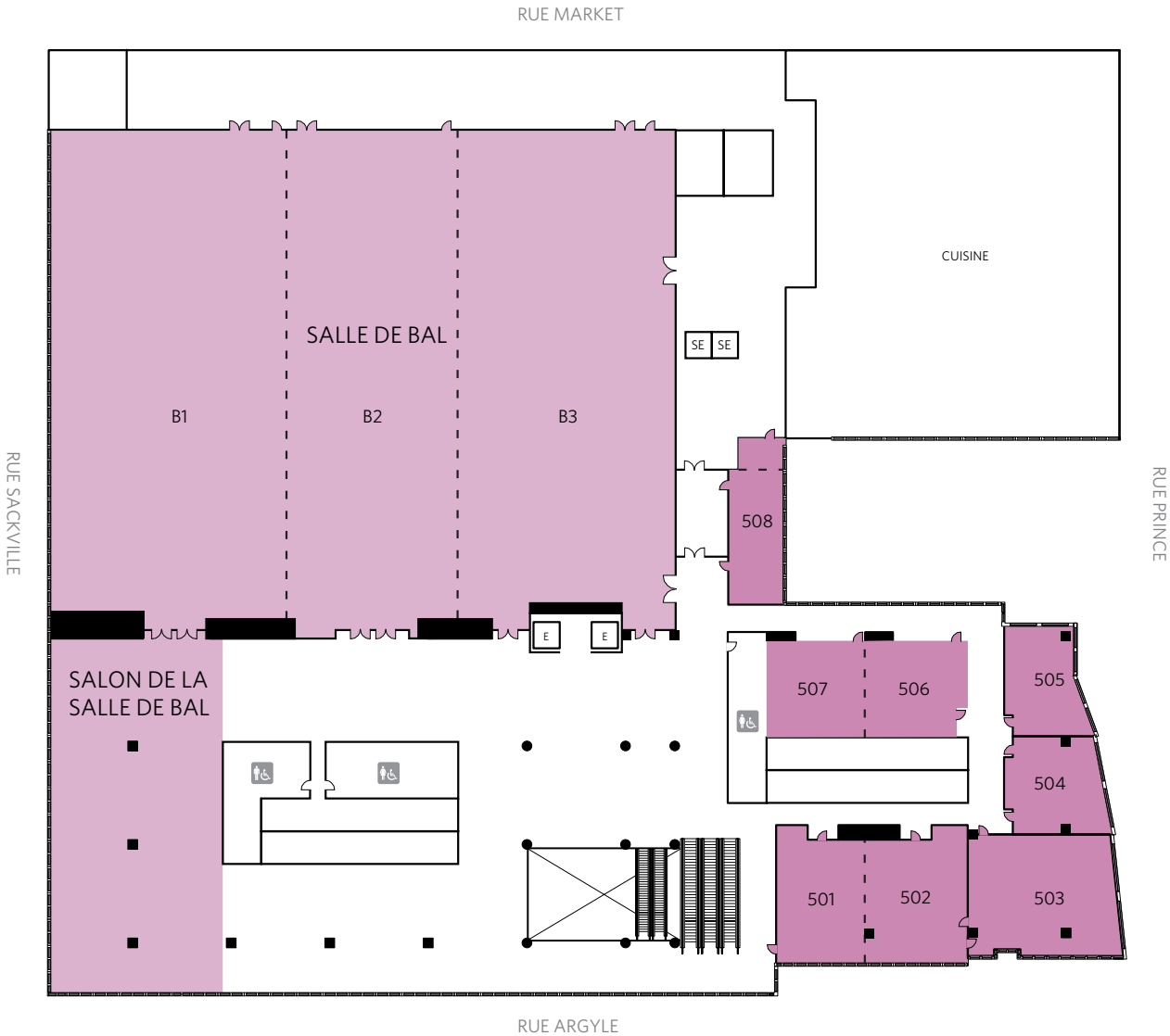
NIVEAU DU SOMMET

CENTRE DES
CONGRÈS
HALIFAX



Cartes du Centre des Congrès, par niveau

NIVEAU DE LA SALLE DE BAL



Cartes du Centre des Congrès, par niveau

NIVEAU DE L'ATRIUM ARGYLE



CÉLÉBRONS NOS CINQ ANS



unifor.org | Facebook.com/UniforCanada